



L'essentiel du CCUES

Partager ce que nous avons compris

1. Fusion Orange Réunion / Orange SA 2. Finalisation de la transaction Jazztel

13 et 14 octobre 2015

■ Information-Consultation sur le projet d'accord préparatoire à l'accord de substitution dans le cadre de la fusion d'Orange Réunion dans Orange SA

Pour le rappel du contexte, merci de vous reporter à notre [CR de juin](#) sur le sujet

Notre commentaire

Plébiscitée, la fusion d'Orange Réunion SA dans Orange SA continue de se dérouler dans le cadre du rétro-planning présenté dans cette instance en juin dernier.

Actée pour le 31 octobre prochain, la fusion sera suivie d'une séquence de négociations visant à analyser les thèmes qui seront retenus dans le cadre du projet d'accord de substitution, accord applicable aux salariés "absorbés". Cet accord doit obligatoirement être conclu afin de gérer la transition progressive du statut collectif de ces salariés vers les textes collectifs applicables aux salariés de l'entreprise "absorbante".

La consultation porte donc sur le projet d'accord préparatoire qui servira de base à la négociation de l'accord de substitution. L'accord s'appliquerait à l'ensemble des personnels d'Orange Réunion S.A. sous contrat de droit privé présents à la date de fusion, soit le 31 octobre 2015. Il s'appliquerait également aux salarié(e)s ayant fait une mobilité de Orange Réunion SA vers Orange SA entre le 1er janvier 2015 et le 31 octobre 2015.

Le principe général consiste à garantir, au moment de la fusion de la société Orange Réunion SA dans Orange SA, le salaire de base net hors avantages en nature et hors éléments variables ou exceptionnels.

Le champ exploratoire du projet d'accord préparatoire ne se restreint pas au seul élément de rémunération individuelle, et les autres thèmes abordés et approfondis portent sur la rémunération collective, la prévoyance et complémentaire santé, la retraite complémentaire, les avantages sociaux (téléphonie, VOD), la situation individuelle, les congés, les frais professionnels, les véhicules, la représentation des personnels, les mobiles professionnels...

L'intéressement sera celui du Groupe (statistiquement sur Orange Réunion il était inférieur) ; l'accès à Oneo permettra une gestion homogène et simplifiée des notes de frais et des commandes de voyage (le process actuel est manuel et complexe) ; l'accès aux offres salariés... Quelques exemples qui illustrent ce qu'apportera la fusion aux salariés actuels d'Orange Réunion SA.

A ce stade vers l'accord de substitution, la CFE/CGC a souhaité souligner la qualité du travail fourni de part et d'autre et rendu un avis positif.

■ Information sur la finalisation de la transaction Jazztel

Rappel du contexte

Le rachat de Jazztel, opérateur mobile en Espagne, et destiné à renforcer la position d'Orange dans le pays, était soumis à la validation de la Commission Européenne au titre du contrôle des concentrations.

L'opération a été autorisée le 19 mai 2015, sous condition de respect de 3 engagements :

- cession des prises FTTH redondantes entre Jazztel et Orange Espagne (environ 700 000) à un opérateur.
- mise en place d'une offre de gros ADSL bitstream (dégrouper partiel) en Espagne
- cession des prises et de l'offre de gros à un seul et même acquéreur.

Notre commentaire

Si les élus CFE-CGC conviennent de l'aspect stratégique pour Orange d'un renforcement de ses positions sur le marché espagnol, ils s'interrogent néanmoins sur le coût global de cette opération. Les tergiversations d'Orange concernant le rachat de Jazztel ont causé l'augmentation sensible du cours de l'action pour atteindre son doublement en 18 mois.

Durant cette phase nous avons perdu la bagatelle de 1,5 Md€.

Le recours aux emprunts hybrides, engageant le Groupe dans un processus de paiement "perpétuel" d'intérêts croissants fait que ceux-ci dépasseront les 850 millions d'euros.

L'aspect social de l'opération reste le grand absent du dossier présenté aujourd'hui : quid des personnes qui perdront leur emploi, les quelque 1 200 travailleurs des centres d'appel en Amérique du Sud et les 400 collaborateurs en Espagne ?

L'opération de rachat ayant été nommée Savanna, nous espérons vivement que les 1 600 salariés dont l'emploi est remis en cause ne pâtiront pas d'une quelconque loi de la jungle. Par ailleurs les offres proposées aujourd'hui en Espagne n'étant pas les mêmes qu'en France, pourquoi ne pas se démarquer de la concurrence et proposer des offres packagées comme OPEN ou SOSH ? Une telle évolution pourrait permettre aux personnels d'Amérique du Sud de basculer sur ces nouveaux services.

Le dossier indique également que suite aux exigences de la commission Européenne, le réseau redondant FTTH de Jazztel devra être cédé et qu'une offre de dégroupage ADSL nationale, sera consentie à l'acquéreur du réseau FTTH. Ces exigences permettront-elles de conserver les synergies initialement escomptées lors du projet de rachat de Jazztel ?

Enfin, et au-delà de l'opportunité vraisemblable que constitue le rachat de Jazztel et face à toutes ces questions, les élus CFE-CGC s'interrogent sur le choix qui a conduit la Direction à nommer à la tête d'Orange Espagne un dirigeant dont l'expérience à l'international et dans le domaine télécom reste malgré tout à confirmer.

VOTE :

Pour : CFDT, CFE-CGT, CFTC, CGT, FO

Abstention : STC, SUD

Vos correspondants CFE-CGC

Georges Beauvais (SCE), Maxence d'Eprenesnil (IMTW), Noël Fayeaux (DO Centre Est),
Frédérique Limido-Milesi (Fonctions Support Finances), Franca Lostys (Orange France Siège),
Eric Picot (DO Normandie Centre), Elisabeth Rivier (DO Ile de France), Christian Simon (DTSI),
Philippe Vidal (Représentant Syndical)

Tout ce que la Direction vous tait est sur le web CFE-CGC !

www.cfecgc-orange.org

■ Emportez-nous sur votre mobile ou tablette !



application iPhone



application Android



accès via navigateur

■ Abonnez-vous gratuitement !

La CFE-CGC vous informe sur l'actualité du Groupe Orange, décryptée par notre organisation. Parmi les thèmes que nous abordons régulièrement : emploi, rémunération, conditions de travail, stratégie d'entreprise, analyse des résultats, actualité sociale.

Pour recevoir nos publications par mail, compléter le coupon ci-dessous et (au choix) :

le faxer au 01 40 45 51 57

le scanner et l'envoyer par mail à info@cfecgc-orange.org

le remettre à un représentant CFE-CGC Orange

Et aussi :

vous abonner en ligne : <http://bit.ly/abtCFE-CGC>

télécharger notre livret d'engagement : <http://bit.ly/livretCFE-CGC>

adhérer : <http://bit.ly/adhererCFE-CGC>

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique exclusivement destiné à la gestion de vos abonnements, et sont traitées de manière confidentielle. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en écrivant à la CFE-CGC Orange.



Je choisis mes publications

lettre

**COMPRENDRE
& AGIR**

(actualité sociale du Groupe, 3 n° / an)
+ revue de presse mensuelle

lettre

**EPARGNE
& ACTIONNARIAT
SALARIES**

(analyse de la stratégie,
décryptage de l'épargne salariés, 3 n° / an)
+ mails pratiques épargne salariale
+ revue de presse mensuelle

Je complète mes coordonnées

Madame Monsieur

Prénom / Nom

Établissement (CE)

Vous pouvez recevoir nos informations sur une ou deux adresses mail.
Complétez selon votre choix :

mail pro

mail perso

téléphone mobile